

6^{èmes} rencontres
de théâtre amateur

organisées par le Cos'Arts

23, 24 & 25

Mars 2012

Théâtre municipal d'Aurillac

FESTIVAL
VEAU DE VILLE



Chers Amoureux du Théâtre,

Le COS'ARTS a été créé il y a maintenant seize années.

Cette bande de camarades, après avoir monté plusieurs pièces et joué dans tous les coins où de gentils organisateurs de spectacles les avaient invités, a eu l'idée de créer un festival de théâtre ouvert à des troupes « amateurs ». Cinq éditions ont eu lieu en Mars 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 avec un franc succès (+ de 1000 spectateurs sur 3 jours chaque année).

Ce qui nous encourage à réitérer cette manifestation pour 2012. Le thème retenu est toujours la comédie

C'est pour cela que nous proposons à des troupes qui présentent des pièces comiques, de « Boulevard » ou de « Vaudeville » de venir au Théâtre Municipal et au Centre des Congrès d'Aurillac les 23, 24 et 25 Mars 2012.

Les objectifs du COS'ARTS et du Festival sont :

- l'échange entre troupes
- la bonne humeur et la convivialité
- faire connaître notre belle région
- permettre aux spectateurs de découvrir des troupes d'autres régions
- et une réelle envie de partager et valoriser la passion des amateurs de théâtre

Vous trouverez ci-joint :

- une fiche de candidature à nous retourner **avant le 30 Novembre 2011**
- le règlement du Festival

Le programme des rencontres de « VEAU DE VILLE » sera élaboré en Décembre 2011. Toutes les compagnies seront informées de la suite donnée à leur candidature.

Nous vous attendons avec impatience.....

Recevez nos salutations théâtrales.

REGLEMENT DES 6èmes RENCONTRES DE THEATRE AMATEUR « FESTIVAL VEAU DE VILLE » AURILLAC

1/ Organisateur

COS'ARTS AURILLAC (Cantal)

2/ Lieu et date

Théâtre Municipal et Centre des Congrès d'AURILLAC 23, 24 et 25 MARS 2012

3/ Principe

Ces rencontres sont ouvertes aux troupes de théâtre amateur qui devront présenter un spectacle abouti.

Le COS'ARTS désire que ce festival se déroule dans un esprit convivial et chaleureux.

4/ Participation

Les troupes inscrites devront s'efforcer de participer à l'intégralité du Festival.

Toutes les troupes participantes à ces rencontres seront récompensées suivant leurs mérites par un jury composé de membres du COS'ARTS et de la F.N.C.T.A. Un trophée spécial sera décerné par le public ayant assisté à toutes les représentations.

Une indemnité de déplacement leur sera versée (0,35 € au Km) pour un véhicule de tourisme (4 personnes minimum) et/ou un véhicule pour le transport des décors (2 personnes) pour les troupes distantes de plus de 50 km.

Deux repas et l'entrée à tous les spectacles sont offerts aux comédiens et aux techniciens des troupes participantes.

L'hébergement est à la charge de chaque troupe (15 € par personne et par nuit –petit-déjeuner compris-).

5/ Programmation

La programmation est à l'initiative des organisateurs. Il est tenu compte de la fiche d'inscription, des dates et heures demandées, des durées de montage-démontage, de préparation et de la durée du spectacle. Suite à cette programmation, les troupes seront informées de leur participation ou non. Si le spectacle est retenu, les troupes devront nous envoyer la confirmation de participation accompagnée d'un chèque de caution de 150 € à l'ordre du COS'ARTS. Ce chèque de caution sera débité si la troupe ne respecte pas ses engagements, une fois la programmation définitive établie (sauf cas **avéré** de force majeure). Cette garantie de présence ne sera restituée à la troupe qu'après la représentation.

6/ Décor et Régie

Chaque troupe apporte ses décors et accessoires et s'adapte aux équipements du Théâtre Municipal et du Centre des Congrès. Les troupes ayant des décors légers, rapides et faciles à monter seront privilégiées dans le choix de la programmation. La troupe s'oblige à venir avec ses techniciens, à décharger, monter et démonter les décors dans les temps limites précisés sur le dossier de candidature de façon à libérer rapidement le plateau. Les réglages son et lumière sont effectués par les techniciens de la troupe aidés par les régisseurs du Théâtre Municipal selon leur besoin.

7/ S.A.C.D. – Responsabilité

Les droits S.A.C.D. sont à la charge de l'organisateur.

Les organisateurs ne sont pas responsables des accidents corporels et matériels qui pourraient subvenir pendant le Festival. Tous les participants doivent être assurés en responsabilité civile.

8/ Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend :

- La fiche d'inscription remplie lisiblement
- Des photographies couleur du spectacle (pour la communication)
- Le texte complet de l'œuvre jouée y compris les partitions musicales éventuelles
- Une présentation de la troupe (origine, étapes, réalisations...)
- Les lieux, dates et heures des prochaines représentations
- Une copie de l'autorisation S.A.C.D. pour le spectacle présenté (valide à la date du Festival)
- Un D.V.D. ou cassette vidéo du spectacle.

Ce dossier doit être envoyé **AVANT LE 30 NOVEMBRE 2011** à l'adresse suivante :

COS'ARTS
12, Rue Louis Farges
15000 AURILLAC

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

- Marc LAURET au 06 74 28 65 50 ou 04 71 48 33 27
Mail : m.lauret@sdis15.fr
- COS'ARTS (Colette BOUISSE) au 04 71 48 45 62
Mail : cos.aurillac@wanadoo.fr

